

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°117/2018

SIGNATURE DE DEUX BAUX D'HABITATION SITUE 7 RUE DU CHATEAU

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué
Après discussion et délibération le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

DECIDE D'APPROUVER la signature du bail d'habitation à intervenir avec :

- **Monsieur KHODAPARAST Omid**, pour la location d'un appartement non meublé de type F3 pour une superficie totale de **77m²** situé à Montoy-Flanville 7 rue du Château au 2^{ème} étage moyennant un loyer mensuel hors taxe de **500,50 €** auxquels s'ajoutent une provision pour charges mensuelles estimées à **20,00 €**. La location est consentie et acceptée pour une durée de 6 années entières et consécutives à compter du **1^{er} Janvier 2019**.
- **Monsieur ZANCHI Jérôme**, pour la location d'un appartement non meublé de type F3 pour une superficie totale de **77m²** situé à Montoy-Flanville 7 rue du Château au 3^{ème} étage moyennant un loyer mensuel hors taxe de **500,50 €** auxquels s'ajoutent une provision pour charges mensuelles estimées à **20,00 €**. La location est consentie et acceptée pour une durée de 6 années entières et consécutives à compter du **1^{er} Janvier 2019**.

Pour extrait conforme.
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.
A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**

Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian

Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc

Procurations :

Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°118/2018

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN AGENT COMMUNAL POUR LA COMMUNE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BOUCHERON Jean-Louis, Maire adjoint

VU les frais avancés par Monsieur ALIBERT Nicolas

VU les pièces justificatives fournies

Après discussion et délibération

Le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR**

ACCEPTE de rembourser à Monsieur ALIBERT Nicolas :

- la somme de **2 160,00 € TTC** pour l'achat de décorations de Noël

- la somme de **146,51 €** pour les frais de péage et carburant

VOTE les crédits nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme.

Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018

Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.

A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018

Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°119/2018
DEPENSES « FETES ET CEREMONIES » ET « RECEPTIONS »

Madame le Maire Délégué rappelle qu'il est demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et au compte 6257 « Réceptions », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Madame le Maire Délégué propose de prendre en charge au compte 6232, l'ensemble des dépenses liées à des cérémonies locales et en particulier :

◆ Les frais liés :

- aux festivités de la St Jean
- à la fête patronale
- aux cérémonies du souvenir
- aux inaugurations
- aux manifestations culturelles (concerts, spectacles, SACEM ...)
- à la décoration du village (fêtes de fin d'année, illuminations, Noël et Pâques des enfants, ...)

○

- ◆ Les frais d'annonces et de publicité liés à ces événements

Madame le Maire Délégué propose de prendre en charge au compte 6257, l'ensemble des dépenses liées aux frais de réception et aux cadeaux et en particulier :

- ◆ Cérémonie des vœux de la municipalité
- ◆ Repas, pots et vins d'honneur à l'occasion de réunions diverses ou de manifestations locales
- ◆ Récompenses à l'égard de personnes ayant rendu des services à la Collectivité
- ◆ Présents offerts à l'occasion de divers événements familiaux tels que naissances, mariages, décès ou professionnels tels que départs à la retraite, médailles du travail,
- ◆ Cadeaux pour réussites sportives, réussites scolaires, lauréats de concours organisés par la commune, visites de personnalités extérieures,
- ◆ Cartes cadeaux pour le personnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** par **23 VOIX POUR** :

D'AFFECTER les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et au compte 6257 « Réceptions » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme.
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.
A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°120/2018
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 5 COMMUNE

Madame le Maire délégué informe les membres de l'assemblée qu'afin de régulariser des opérations sur le budget de la commune, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.
Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR DECIDE DE MODIFIER** les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 comme suit :

Article	Nature	Dépenses INVESTISSEMENT	Recettes INVESTISSEMENT	Chapitre
1641	Emprunt en euros	1 000,00	300 000,00	16
2031	Frais d'études	2 000,00		20
2132	Immeuble de rapport	300 000,00		21
021	Virement section fonctionnement		3 000,00	021
	Totaux	303 000,00	303 000,00	
Article	Nature	Dépenses FONCTIONNEMENT	Recettes FONCTIONNEMENT	Chapitre
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00		011
615221	Entretien bâtiment	17 000,00		011
6411	Personnel titulaire	- 10 000,00		012
66111	Intérêts des emprunts	- 20 000,00		011
023	Virement section d'investissement	3 000,00		023
	Totaux	0	0,00	

Pour extrait conforme.
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.
A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°121/2018

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Madame le Maire Délégué rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dépenses réelles d'investissement votées au titre du budget primitif et des décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou

d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

- Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2018 (hors chapitre 16 : "Remboursement d'emprunts") : 989 127,55 €

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 247 281,88 €, soit 25% de 989 127,55 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2313 opération n° 100 Point de vente collectif	170 000,00 €
- Article 2313 isolation Maison de Santé	74 081,88 €
- Article 21538 REXEL (4 projecteurs en LED)	3 200,00 €
- Total	247 281,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **23 VOIX POUR** décide d'accepter les propositions de Madame le Maire Délégué dans les conditions exposées ci-dessus

Pour extrait conforme.
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.

A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°122/2018

PRETS CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE ET CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE

Ayant entendu l'exposé de Mme MARX Anne-Marie, Maire délégué.

Nous avons consulté Le Crédit Agricole de Lorraine et la Caisse d'Épargne qui nous propose les conditions suivantes en vigueur.

1/ CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

Moyen terme à Taux Fixe

◆ <u>Montant</u>	150 000 €
◆ <u>Type échéance</u>	Mensuelle
◆ <u>Taux client</u>	1,98%
◆ <u>Durée</u>	240 mois
◆ <u>Montant échéance</u>	757,41 €
◆ <u>Frais de dossier</u>	200,00 €
◆ <u>TEG annuel proportionnel</u>	1,99%
◆ <u>Indemnités de remboursement anticipé</u>	

Ces taux sont garantis pendant 15 jours à compter de l'offre.

2/ CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNE

Taux Fixe

◆ <u>Montant</u>	150 000 €
◆ <u>Déblocage des fonds</u>	Dans un délai minimum de 48 heures à un délai maximum de 6 mois après la signature du contrat par la Caisse Epargne
◆ <u>Durée totale</u>	20 ans

◆ <u>Amortissement</u>	Progressif (possible en amortissement constant)
◆ <u>Base de calcul</u>	30/360
◆ <u>Frais de dossier</u>	200,00 €
◆ <u>Délai de signature du contrat</u>	1 mois
◆ <u>Taux Fixe</u>	1,98%
◆ <u>Fréquence</u>	mensuelle
◆ <u>Montant de l'échéance</u>	757,41 €
◆ <u>Remboursement anticipé</u>	Possible à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle basées sur le CMS

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- **ACCEPTE** les propositions du Crédit Agricole de Lorraine et de la Caisse Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne
- **INFORME** que le tirage des prêts se fera à chaque fois 50/50 avec la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole
- **AUTORISE Monsieur le Maire A SIGNER** les contrats et avenants à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières des contrats.

Pour extrait conforme.
 Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.

A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
 Le Maire Délégué
 Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°123/2018

FACTURES PETER ELECTRICITE POUR BATIMENT ELSA

Ayant entendu l'exposé de Mr BASTIEN Alain, Adjoint au Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- **CONFIE** à l'entreprise PETER Electricité la création de la colonne montante des appartements du bâtiment ELSA
- **ACCEPTE** les devis :
 - ✓ pour un montant de **26 881,20 € TTC** concernant les modifications électriques de l'atelier municipal pour obtention du consensuel
 - ✓ pour un montant de **17 157,84 € TTC** concernant la création d'une nouvelle colonne montante électrique URM
et remise en conformité des communs et l'option d'un montant de **3 249,84 € TTC** pour la création d'interphones
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme.

Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018

Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.

A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°124/2018.

REPRISE DES CONTRATS D'ECLAIRAGE PUBLIC «ZONE DE LA PLANCHETTE» PAR LA CCHCPP

-Vu le courrier en date du 20 novembre 2018 émanant de la Communauté de Commune du Haut Chemin du Pays de Pange relatif à la refacturation des consommations électriques de la Zone d'Activités située à Ogy-Montoy-Flanville, suite au transfert des compétences à compter du 1^{er} janvier 2017

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué

Après discussion, le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

DECIDE de refacturer à la CCHCPP :

1) pour l'année 2017 :

- 80 € x 18 = 1 440,00 € au titre de la consommation électrique
- 22 € X 18 = 396,00 € au titre de la maintenance

2) pour l'année 2018 :

- 80 € x 18 = 1 440,00 € au titre de la consommation électrique
- pas de contrat de maintenance en 2018

soit un montant total de **3 276,00 €**

PRECISE que le compteur sera repris au nom de la CCHCPP à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.
A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°125/2018

REFACTURATION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR TRANSPORT SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2018

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **ACCEPTE** le transfert de compétence transport scolaire par le COMOGYRE à la Commune
- ◆ **DECIDE** d'établir une convention avec la Commune de Coincy dans le cadre du RPI sur la base de 8 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.
A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°126/2018

PROCEDURE D'EXPROPRIATION : TERRAIN DE MR WIBRATTE JEAN-MICHEL

Ayant entendu l'exposé de Madame Marina GAUTIER, conseillère municipale.
Le Plan Local d'Urbanisme historique de la Commune de Montoy-Flanville, approuvé le 09/06/2015, a prévu un emplacement réservé n° 2bis d'une superficie de 67a 27ca concernant la création d'un mur antibruit (*annexe 1*).
La Commune a déposé et obtenu une déclaration de travaux n° DP 057 482 16 M0 014 pour la construction d'un merlon antibruit (*annexe 2*).
La Commune a procédé a un relevé des parcelles afin de déterminer la surface nécessaire pour la réalisation du merlon (*annexe 3*).
La Commune a procédé à l'acquisition du terrain propriété de Mr TARON Bruno, Mme TARON Clarisse et Mme WILTZER Irène pour 8a 89ca ainsi que le terrain propriété de Mme ANTOINE Martine, Mme DELANGE Christiane et Mme MOISSON Michèle pour 6a 59ca (DCM n°144/2017 en date du 14/11/2017) (*annexe 5*).
La Commune a sollicité Mr WIBRATTE Jean-Michel pour l'acquisition d'une parcelle de 37a 13ca par courrier en date du 24/10/2016, 22/09/2017, 18/09/2018 et 04/12/2018 sans obtenir de réponse à ce jour (*annexe 4*).

Le Conseil Municipal souhaitant poursuivre son programme d'aménagement et la réalisation du merlon par **1 VOIX CONTRE ET 22 VOIX POUR : DEMANDE** l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la procédure d'expropriation du terrain cadastré Section 27 n° 26 d'une superficie de 37a 13ca appartenant à Mr WIBRATTE Jean-Michel.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.
A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°127/2018

ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DU BATIMENT «MAGASIN POINT DE VENTE»

Ayant entendu l'exposé de Madame Anne-Marie MARX, Maire délégué.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux pour la rénovation de la toiture du bâtiment «Magasin Point de Vente» à :
 - **LOT 01 «Couverture Bac Acier»** : Entreprise COVERBAT pour un montant de **62 756,48 € HT**

	75 307,78 € TTC
Remise commerciale	500,00 € TTC
Montant total TTC remisé	74 807,78 € TTC
- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer** les documents relatifs au marché de travaux
- ◆ **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.
A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°128/2018

BUREAU D'ETUDE I.C.L. MISSION SPS «LOTISSEMENT LE MAI JOLY»

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** :

- ◆ **DECIDE DE CONFIER** la mission SPS du Bureau d'Etudes Ingénierie et Coordination de Lorraine (I.C.L). pour un montant de **3 256,00 € HT** soit **3 907,20 € TTC**
- ◆ **ACCEPTE** les honoraires pour un montant **850,00 € HT** et **1 020,00 € TTC**
- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire** à passer commande et signer l'offre
- ◆ **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.
A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°129/2018

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 6 COMMUNE

Madame le Maire délégué informe les membres de l'assemblée qu'afin de régulariser des opérations sur le budget de la commune, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR DECIDE DE MODIFIER** les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 comme suit :

Article	Nature	Dépenses FONCTIONNEMENT	Recettes FONCTIONNEMENT	Chapitre
6411	Personnel titulaire	- 50 000,00		012
60622	Carburants	3 000,00		011
6064	Fournitures administratives	1 900,00		011
6068	Autres matières et fournitures	3 300,00		011
611	Contrats prestations services	1 900,00		011
6135	Locations mobilières	1 300,00		011
615221	Bâtiments publics	3 700,00		011
615232	Réseaux	6 000,00		011
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00		011
6231	Annonces et insertion	7 700,00		011
6236	Catalogues et imprimés	3 800,00		011
6257	Réceptions	4 000,00		011
6288	Autres services extérieurs	4 450,00		011
63512	Taxes foncières	1 200,00		011
6353	Impôts indirects	2 750,00		011
	Totaux	0	0	

Pour extrait conforme.

Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018

Le Maire Délégué

Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 17/12/2018, et de la publication le 17/12/2018.

A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018

Le Maire Délégué

Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°130/2018

MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE A EXERCER LA MISSION DE MEDiateur ET ENGAGEANT LA COLLECTIVITE DANS LE PROCESSUS DE L'EXPERIMENTATION

La Loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO). Il s'agit d'une nouvelle forme de résolution amiable des contentieux entre un agent et sa collectivité. Concrètement, dans les administrations qui choisissent de l'expérimenter, celle-ci constituera un préalable à toute saisine du juge administratif.

Pour la fonction publique territoriale, ce nouveau mode de résolution des conflits est expérimenté par les Centres de Gestion qui le souhaitent, sur la base du volontariat.

A ce titre, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Moselle du 29 novembre 2017 a décidé de s'engager dans le processus d'expérimentation.

Après étude de ces nouvelles dispositions, deux raisons essentielles incitent à se montrer favorable à s'engager dans cette expérimentation.

D'une part, cette procédure amiable présente l'avantage d'être plus souple et moins onéreuse.

En effet, la médiation offre la possibilité pour les parties d'obtenir un accord rapide et adapté à chaque situation grâce à une réflexion construite et personnalisée basée sur le dialogue. La solution appartient aux parties et non au Juge qui ne fait que trancher conformément à des règles juridiques qui s'imposent à lui.

D'autre part, outre les valeurs éthiques et les qualifications techniques nécessaires à l'exercice de ses fonctions, le médiateur, de par son mode de désignation, garantit de connaissances théoriques et pratiques

dans le domaine du litige.

Il s'agit d'une mission facultative.

La participation du Centre de Gestion de la Moselle à l'expérimentation implique que cette dernière soit applicable par principe « *aux collectivités et établissements publics territoriaux [...] ayant confié au plus tard le 31 décembre 2018 au centre de gestion de la fonction publique territoriale dont ils relèvent, au titre de la mission de conseil juridique prévue au 1er alinéa de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, une mission de médiation en cas de litige avec leurs agents* ».

Le champ règlementaire concerne les décisions administratives suivantes :

- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 (« le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire »).
- Les décisions administratives individuelles défavorables en matière de détachement et de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15,17,18 et 35-2 du décret du 15 février 1988.
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel l'issue d'un congé mentionné ci-dessus.
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne.
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie.
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983.
- Les décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1er du décret du 30 septembre 1985.

Ainsi, tout contentieux engagé avec l'un de vos agents et entrant dans le champ prévu par la réglementation serait soumis à la saisine préalable du médiateur représenté par le Centre de Gestion de la Moselle.

En pratique, la collectivité informera l'agent de son obligation de saisir le médiateur dans le délai de recours contentieux et devra lui communiquer les coordonnées de ce dernier. Si l'agent ne saisit pas le médiateur, le juge refusera d'examiner la requête et transmettra le dossier au médiateur.

Le médiateur, ainsi saisi, engagera dès lors la procédure de médiation au cours de laquelle il réunira les parties dans des conditions favorisant le dialogue et la recherche d'un accord.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, « *les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions supplémentaires à caractère facultatif que leur confient les collectivités ou établissements sont financées par ces mêmes collectivités ou établissements, soit dans des conditions fixées par convention, soit par une cotisation additionnelle* ».

Toutefois, afin de favoriser le développement de cette nouvelle mission et ainsi assurer l'aspect qualitatif de l'expérimentation, les membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Moselle ont décidé de proposer la gratuité du service pour les collectivités affiliées pendant la durée du processus.

- **VU** le Code de justice administrative

- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
notamment l'article 25
- **VU** la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle
- **VU** le décret n°2018-101 du 16 février 2018 modifié portant expérimentation d'une procédure de médiation
préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux
- **VU** l'arrêté du 02 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en
matière de litiges de la fonction publique territoriale
- **VU** la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 29 novembre 2017 d'engagement dans le
processus d'expérimentation
- **VU** la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 11 avril 2018 autorisant le Président du
Centre de Gestion à signer les conventions d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec
toutes les collectivités qui auront délibéré avant le 31 août 2018 pour adhérer à cette expérimentation
- **VU** l'exposé de Madame le Maire délégué

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser les modes de résolution amiable des contentieux.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR DECIDE** :

Article 1 : **DE DONNER** habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.

Article 2 : **D'AUTORISER Monsieur le Maire A SIGNER** la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.

A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

N°131/2018
CONVENTION ATC FRANCE

Vu la demande en date du 11 décembre 2018 de ATC France relative à une nouvelle convention suite au rachat du site FPS TOWERS et du changement de nom (ATC France) au 1^{er} janvier 2018

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

ACCEPTÉ la convention portant mise à disposition d'un terrain avec ATC France

AUTORISE Madame le Maire Délégué à signer la convention.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 18/12/2018, et de la publication le 18/12/2018.

A Ogy-Montoy-Flanville, le 11/12/2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **11 DECEMBRE 2018**

NOMBRE

de conseillers en exercice: **25**
de présents : **17**
de votants : **23**
Marina

L'an deux mil dix huit le onze décembre le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARX Anne-Marie, Maire Délégué**
Étaient présents : Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, SIMONIN Valérie, Mrs BASTIEN Alain, BOUCHERON Jean-Louis, BODO Philippe, DIM Lucien, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, SALGADO Jean-François, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles
Étaient absents excusés : Mr HENNER Christian
Étaient absents : Mr WIESEL Jean-Luc
Procurations :
Mme HITTINGER Claudine qui a donné procuration à GAUTIER Marina
Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mr DIM Lucien
Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr GULINO Eric qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mr BOUCHERON Jean-

Louis

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/12/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/12/2018

Un scrutin a eu lieu Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

(Cette délibération annule et remplace la N° 122/2018 pour erreur de frappe)

N°132/2018

PRETS CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE ET CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

Ayant entendu l'exposé de Mme MARX Anne-Marie, Maire délégué.
Nous avons consulté Le Crédit Agricole de Lorraine et la Caisse d'Épargne qui nous propose les conditions suivantes en vigueur.

1/ CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

Moyen terme à Taux Fixe

◆ <u>Montant</u>	150 000 €
◆ <u>Type échéance</u>	Mensuelle
◆ <u>Taux client</u>	1,98%
◆ <u>Durée</u>	240 mois
◆ <u>Montant échéance</u>	757,41 €
◆ <u>Frais de dossier</u>	200,00 €
◆ <u>TEG annuel proportionnel</u>	1,99%
◆ <u>Indemnités de remboursement anticipé</u>	

Ces taux sont garantis pendant 15 jours à compter de l'offre.

2/ CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

Taux Fixe

◆ <u>Montant</u>	150 000 €
◆ <u>Déblocage des fonds</u>	Dans un délai minimum de 48 heures à un délai maximum de 6 mois après la signature du contrat

	par la Caisse Epargne
◆ <u>Durée totale</u>	20 ans
◆ <u>Amortissement</u>	Progressif (possible en amortissement constant)
◆ <u>Base de calcul</u>	30/360
◆ <u>Frais de dossier</u>	200,00 €
◆ <u>Délai de signature du contrat</u>	1 mois
◆ <u>Taux Fixe</u>	1,98%
◆ <u>Fréquence</u>	mensuelle
◆ <u>Montant de l'échéance</u>	757,41 €
◆ <u>Remboursement anticipé</u>	Possible à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle basées sur le CMS

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR** :

- **ACCEPTE** les propositions du Crédit Agricole de Lorraine et de la Caisse Epargne Grand Est Europe
- **INFORME** que le tirage des prêts se fera à chaque fois 50/50 avec la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole
- **AUTORISE Monsieur le Maire A SIGNER** les contrats et avenants à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières des contrats.

Pour extrait conforme.
 Ogy-Montoy-Flanville, le 11 Décembre 2018
Le Maire Délégué
Anne-Marie MARX

Certifié exécutoire par le Maire Délégué, compte tenu de la transmission en préfecture le 07/01/2019, et de la publication le 07/01/2019.

A Ogy-Montoy-Flanville, le 07/01/2019
 Le Maire Délégué
 Anne-Marie MARX